© Joueurs Info Service - 17 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

lever d'interdiction casino

Par admin Postée le 25/04/2016 09:16

> bonjour je me suis fais auto interdire de jeux de casino en avril 2000 au comissariat de valenciennes et souhaiterais me désinscrire du fichier des interdits de casino.
> Dois je faire un courrier aux autorités compétentes ou cette interdiction est elle levée d'elle meme?
> Merci de votre retour
> Cordialement

Mise en ligne le 28/04/2016

Bonjour,

L’interdiction volontaire de jeux de casino est valable trois ans et se reconduit tacitement si la personne interdite n’a pas demandé sa levée.

Il vous appartient donc de faire la demande de levée de votre interdiction avant la date anniversaire de votre première demande.

Pour ce faire vous pouvez écrire directement à l’adresse dont nous vous mettons le lien en fin de réponse ou vous adresser à la direction régionale de la police judiciaire de votre lieu de résidence où y officie un correspondant territorial du service central des courses et jeux qui est également habilité à enregistrer votre demande.

Dans les deux cas la demande est transmise à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (bureau des cercles et jeux) qui procédera à la désinscription du fichier des interdits de casino.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresse pour la levée d'interdiction d'accès au casino